

1ERE LETTRE D'INFORMATION 2023 DE LA FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION FSN

Madame la Présidente, Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs

Nous avons le plaisir de vous informer des activités de la Fédération suisse de natation en vous adressant notre lettre d'information 1/2023. Veuillez également vous rendre régulièrement à la [page web](#) de la fédération.

SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL DU 21 JANVIER 2023

Le Co-Président Ewen Cameron informe que lors du congrès de la FINA à Melbourne, convoqué à la dernière minute et organisé parallèlement aux championnats du monde en petit bassin, le nom de la Fédération internationale de natation (FINA) a été changé en World Aquatics. Sinon, quelques règlements et statuts ont été adaptés.

Par ailleurs, Ewen Cameron informe que la LEN a un nouveau bureau. Patrice Coste dirige l'administration et est le nouveau directeur général. La LEN se professionnalise et les frais de personnel du secrétariat augmentent d'environ 500 000 CHF.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2023

- Aucune demande de modification des statuts n'a été reçue de la part des clubs avant la fin octobre 2022.
- L'association régionale de Suisse orientale ROS propose au comité central de repousser le délai pour les propositions à l'Assemblée des délégués ou aux assemblées sportives de fin octobre à fin décembre. (Art. 47 des statuts) Le comité central soutient cette proposition et préparera une proposition pour l'Assemblée des délégués.
- Le comité central discute à nouveau en détail d'un nouveau modèle pour les cotisations des membres. Celui-ci sera présenté aux clubs intéressés lors d'une réunion d'information qui suivra la séance du Comité central. (voir ci-dessous).
- La collaboration avec la société de révision Aeberli Treuhand AG Zurich est constructive et efficace. Il est donc proposé à l'Assemblée des délégués de réélire Aeberli Treuhand AG Zürich.
- Roland Maillard sera proposé à l'Assemblée des délégués comme réviseur interne. Son dossier sera envoyé avec l'invitation à l'Assemblée des délégués.
- Lors des assemblées sportives d'avril 2023, les athlètes doivent être élu(e)s pour former la commission des athlètes. Le mode d'élection est décrit dans le règlement de la commission des athlètes. Les directions sportives sont invitées à nommer des candidats éligibles.

• Les clubs suivants fêtent un anniversaire en 2023 :

- 100 ans Schwimmverein ZüriLeu
- 50 ans Meyrin Natation
- 50 ans Payerne Natation
- 50 ans Pully Natation
- 50 ans Schwimmclub Flös Buchs
- 50 ans Schwimmclub Herisau
- 50 ans Schwimmclub Liestal
- 50 ans Schwimmclub Regensdorf

Le comité central félicite les clubs pour ce jubilé et se réjouit de leur rendre hommage lors de l'Assemblée des délégués.

RÉUNION D'INFORMATION DU 21 JANVIER 2023 SUR LE NOUVEAU MODÈLE DES COTISATIONS

Le 21 janvier 2023, une réunion d'information sur le nouveau modèle des cotisations a eu lieu après la séance du comité central. 24 clubs ont participé à cet événement afin de recevoir des informations de première main sur le nouveau modèle des cotisations prévu et de pouvoir poser des questions. La discussion qui a suivi la partie informative a été bien nourrie et a fourni un feedback important au comité central. Vous trouverez la présentation de cet événement sur la page d'accueil en cliquant sur ce [lien](#).

Le comité central discutera d'une solution révisée pour les écoles de natation et les clubs membres B lors de sa séance du 9 mars 2023. Ensuite, la proposition sera soumise au vote des délégués lors de l'Assemblée des délégués des 22 et 23 avril 2023.

ADAPTATION DES STATUTS DES CLUBS

Le comité central attire une fois de plus l'attention des clubs sur le fait que, conformément à l'art. 15.2 des statuts, la FSN reconnaît le statut éthique du sport suisse et le Code of Ethics de la FINA et que ceux-ci sont également contraignants pour les associations régionales et cantonales, les clubs membres, les collaborateurs, les membres de commissions, les athlètes, les coaches, les staffs, les médecins, les fonctionnaires, etc. qui font partie de la FSN.

Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir en faire mention dans vos statuts, si cela n'a pas encore été fait. Concrètement, les statuts de votre club doivent mentionner explicitement qu'en devenant membre, les membres de votre club s'engagent à reconnaître le statut éthique du sport suisse, le Code of Ethics de la FINA et les statuts et règlements de la FSN.

Le comité central se réjouit d'accueillir un maximum de membres lors de l'Assemblée des délégués des 22 et 23 avril 2023 à Sursee.

Meilleures salutations



Dr. Ewen A. Cameron
Co-Président



Bartolo Consolo
Co-Président



Michael Schallhart
Secrétaire général

msc, le 24 janvier 2023